

Assemblée générale tenue le mardi 8 avril 2014 au Centre Jean-Guy Prévost à compter de 19 h et à laquelle sont présents;

Son honneur, le maire monsieur Gérard Coulombe et les conseillers suivants :

Madame Johanne Bonenfant
Madame Martine Coulombe
Monsieur Patrick Courville

Monsieur John Rodgers
Madame Jocelyne Lyrette
Monsieur Éric Bélanger

Madame Betty McCarthy directrice générale est aussi présente.



ASSISTANCE

Mesdames : Reine Simard, Claudette Lyrette et Agathe Pilon

Messieurs : René-Jean Deschênes, Jean-Pierre Dumais, Nicolas Chaussé, David Lafrance, Gaston Guindon, Gilles Cyr, Normand Gendron et Rhéaume Lyrette



ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Ouverture de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès verbaux

3.1 Adoption du procès verbal de l'assemblée extraordinaire du 22 janvier 2014

3.2 Adoption du procès verbal de l'assemblée générale du 3 mars 2014

4. Adoption des comptes et rapports

- 4.1 Adoption des comptes payés durant le mois de mars 2014
- 4.2 Adoption des comptes à payer de mars 2014
- 4.3 Adoption du rapport mensuel des paies mars 2014
- 4.4 Adoption du budget de l'OMH année 2014

5. Personnel et les élus

- 5.1 Emploi Directeur général et secrétaire trésorier
- 5.2 Autorisation au personnel du bureau pour inscription à de divers dossiers TPS-TVQ - CARA et autres
- 5.3 Indexation du salaire de 2.5% rétroactif à janvier 2014, paiement des vacances et du temps supplémentaire
- 5.4 Engagement de monsieur Gabriel Blais à compter du 21 avril 2014 pour une période de 26 semaines

6. Correspondance

- 6.1 Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau / demande d'appuie concernant la tenue des rencontres d'information à la MRC
- 6.2 Municipalité du Lac Sainte-Marie / demande d'appuie concernant le règlement sur la qualité de l'eau potable

7. Invitation / formation /information / félicitation / remerciement / Colloque-congrès / demande de don

- 7.1 ADMQ congrès annuel 11, 12 et 13 juin à Québec

8. Incendie / Sécurité civile

9. Aménagement, Urbanisme, Développement, et Règlement

- 9.1 MRNF, terrain en zone industrielle
- 9.2 Avis de motion règlement numéro 050414-259 relatif au tarif pour les dépenses occasionnées pour le compte de la municipalité de Grand-Remous (frais de repas, déplacement, kilométrage, etc.....) pour les élus et les employés municipaux
- 9.3 Engagement d'une personne pour le plan d'action de développement durable de notre municipalité
- 9.4 Demande pour transmettre un dossier à notre firme d'avocat Prévost Fortin D'Aoust

10. Voirie

- 10.1 Balayage des chemins et de la cour du Centre Jean-Guy Prévost
- 10.2 Formation travaux publics et de construction à Kiamika coût 377\$ chaque inscription (3)
- 10.3 Achat de pneus pour la niveleuse

11. Hygiène du milieu

12. Loisirs, Culture et Tourisme

- 12.1 Biblio de l'Outaouais assemblée générale le 7 juin à Lusville

13. Autres sujets et documents le cas échéant

- 13.1 Augmentation de la petite caisse de 1 000\$ pour le roulement des dépenses de la Petite Séduction

14. Varia

15. Parole au public

16. Levée de l'assemblée



2014-G-0804-01

Ouverture de la présente assemblée

Monsieur Patrick Courville, appuyé de la conseillère, madame Martine Coulombe, du conseiller, monsieur Patrick Courville, propose et il est résolu à 19h que la présente assemblée soit ouverte.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0804-02

Adoption de l'ordre du jour

Le maire, monsieur Gérard Coulombe, procède à l'adoption de l'ordre du jour et il y a demande pour l'ajout suivant : Varia 14.1 Consultant pour le plan d'action de développement durable de notre municipalité

Le conseiller, monsieur John Rodgers, appuyé de la conseillère, madame Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout à «Varia» et qu'il demeure ouvert à d'autres discussions.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0804-03

Adoption du procès verbal de l'assemblée extraordinaire du 22 janvier 2014

Le conseiller, monsieur Patrick Courville, appuyé du conseiller, monsieur, Éric Bélanger, propose et il est résolu que le procès verbal de l'assemblée extraordinaire du 22 janvier 2014 soit adopté tel que rédigé.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0804-04

Adoption du procès verbal de l'assemblée générale du 3 mars 2014

La conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée de la conseillère, madame Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que le procès verbal de l'assemblée générale du 3 mars 2014 soit adopté tel que rédigé.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0804-05

Approbation des comptes payés durant le mois de mars 2014

Le conseiller monsieur John Rodgers, appuyé du conseiller, monsieur Éric Bélanger, propose et il est résolu que la municipalité approuve les comptes payés durant le mois de mars 2014 pour la somme de 39 741.93 \$, le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Betty McCarthy, directrice générale de la municipalité de Grand-Remous certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus sont engagées.

Betty McCarthy
Directrice générale

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0804-06

Adoption des comptes à payer de mars 2014 et le supplément remis avant l'assemblée

Le conseiller, monsieur John Rodgers, appuyé de la conseillère, madame Martine Coulombe, propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous accepte les comptes payables du mois de mars 2014 pour la somme de 110 053.60 \$ ainsi que le supplément remis avant l'assemblée pour un montant de 8 203.50 \$ pour un total de 118 257.10 \$. Et autorise la directrice générale à retenir le paiement du fournisseur # 31546 au montant de 15 465.83 \$, le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet, le tout pour un montant payable de 102 791.27 \$.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Betty McCarthy, directrice générale de la municipalité de Grand-Remous certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus sont engagées. Le tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet.

Betty McCarthy
Directrice générale

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0804-07

Adoption du rapport mensuel des paies du mois de mars 2014

La conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée de la conseillère, madame Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'accepter le rapport mensuel pour les paies du mois de mars 2014 au montant de 40 737.64 \$.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0804-08

Adoption du budget de l'office municipal d'habitation (Place l'Oasis) pour l'année 2014

Le conseiller, monsieur John Rodgers, appuyé de la conseillère, madame Martine Coulombe, propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous accepte le budget de l'office municipal d'habitation (place l'Oasis) pour l'exercice financier 2014 et autorise le montant à payer par la municipalité de 6 810\$.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0804-09

Emploi Directeur général et secrétaire trésorier

CONSIDÉRANT QUE madame Betty McCarthy quittera son poste de directrice générale et secrétaire trésorière pour un départ à la retraite le 30 mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE ledit poste a été affiché à l'interne et que seule madame Julie Rail a démontré de l'intérêt;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, monsieur Patrick Courville appuyé de la conseillère, madame Jocelyne Lyrette propose et il est résolu que madame Julie Rail soit engagée à compter du 31 mai 2014 comme directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité de Grand-Remous. Le maire, monsieur Gérard Coulombe, la directrice générale, madame Betty McCarthy et la conseillère, madame Johanne Bonenfant sont autorisés à signer ledit contrat avec madame Julie Rail.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0804-10

Autorisation pour accès à divers dossiers de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Rail occupera le poste de directrice générale et secrétaire trésorière à compter du 31 mai 2014;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée de la conseillère, madame Martine Coulombe, propose et il est résolu que la directrice générale et secrétaire trésorière, madame Julie Rail soit autorisée à communiquer, à obtenir, à signer et à prendre toutes informations nécessaires pour l'ensemble des dossiers de la municipalité de Grand-Remous, et ce auprès de tout organisme avec laquelle la municipalité transige.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0804-11

Indexation du salaire de 2.5% rétroactif à janvier 2014, paiement des vacances ainsi du temps supplémentaire

CONSIDÉRANT QUE madame Betty McCarthy quittera son poste de directrice générale et secrétaire trésorière le 30 mai 2014;

CONSIDÉRANT QU'à son départ, son dossier employé indiquera des vacances et du temps supplémentaire à payer;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accorde une indexation de salaire de 2.5%, et ce rétroactif au 1^{er} janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, monsieur Patrick Courville, appuyé du conseiller, monsieur Éric Bélanger propose et il est résolu que le conseil municipal autorise l'indexation de 2.5% au 1^{er} janvier 2014 ainsi que le paiement des vacances dues ainsi que du temps supplémentaire. Le versement des sommes dues sera effectué par versement hebdomadaire.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0804-12

Engagement d'un inspecteur en bâtiment à titre de personne salariée temporaire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut poursuivre le travail dans l'application et le respect de sa réglementation;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, il est devenu nécessaire de procéder à l'embauche d'une personne supplémentaire pour une durée temporaire;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée du conseiller, monsieur John Rodgers, propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous procède à l'engagement de monsieur Gabriel Yoland Blais comme inspecteur en bâtiment, et ce, à titre de personne salariée temporaire, le tout tel que spécifié à l'alinéa c) de l'article 4.01 de la convention collective en vigueur pour la période du 21 avril au 17 octobre 2014.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0804-13

Appui à la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau dans leur demande à la MRC concernant les réunions d'information

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres des conseils municipaux occupent des emplois à temps plein;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers désirent s'impliquer et assister aux rencontres d'information données par la MRC;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, monsieur Patrick Courville, appuyé de la conseillère, madame Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous appuie la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau dans leur demande à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau afin que les réunions d'information se tiennent dorénavant en soirée et durant la semaine.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Item 6.2 Reporté ultérieurement

2014-G-0804-14

ADMQ Congrès Annuel 2014

La conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée du conseiller, monsieur John Rodgers, propose et il est résolu que madame Betty McCarthy, directrice générale, soit autorisée à assister au Congrès annuel de l'ADMQ (association des directeurs municipaux du Québec) qui se tiendra à Québec les 11, 12 et 13 juin 2014. L'inscription, les dépenses connexes de déplacement et autres seront payées par la municipalité sur réception des pièces justificatives.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0804-15

Achat divers pour service d'incendie

Le conseiller, Éric Bélanger, appuyé de la conseillère, madame Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que la municipalité autorise l'achat de gants pro-tech au coût de 1 092.26\$ taxes incluses et 5 chapeaux 2 rouges et 3 jaunes au coût de 1 063.52\$ taxes incluses.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0804-16

Création d'une zone industrielle sur les terrains appartenant au ministère des Ressources naturelles

CONSIDÉRANT QUE par le passé, la municipalité avait manifesté l'intérêt de créer un parc industriel et commercial sur des terrains appartenant au ministère des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de mise en valeur du territoire public s'avère être un atout majeur pour pourvoir au développement de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles a déjà un dossier à cet effet et que la municipalité désire poursuivre l'analyse dudit dossier;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère, madame Martine Coulombe propose et il est résolu que demande soit faite au ministère des Ressources naturelles afin que l'analyse de notre projet soumis antérieurement (V/Réf. : 720190) soit révisée.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par le maire, monsieur Gérard Coulombe, de la présentation du règlement numéro 080414-259, règlement relatif aux dépenses occasionnées pour le compte de la municipalité de Grand-Remous par les élus du conseil et des employés de la municipalité de Grand-Remous (frais de repas, déplacement, kilomètre, etc.)

Et que dispense de lecture soit faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2e alinéa de l'article 445 du code municipal. Ledit règlement sera présenté au cours d'une séance ultérieure.

2014-G-0804-17

Engagement d'une personne pour le plan d'action de développement durable de la municipalité de Grand-Remous

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté en janvier 2008 un plan de développement durable pour la municipalité et qu'elle souhaite l'exécuter;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, monsieur Patrick Courville, appuyé de la conseillère, madame Martine Coulombe, propose et il est résolu de faire l'engagement de madame Mélanie Auger, technologue en architecture, afin que celle-ci travaille sur les objectifs identifiés à l'intérieur de ce dit plan.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0804-18

Demande de transmettre un dossier en infraction à notre Firme d'avocat Prévost Fortin D'Aoust / Dossier 5261-22-5849

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a constaté une infraction au règlement de zonage 074, dans lequel la garde d'animaux de ferme est interdite dans la zone P-135 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a envoyé des avis d'infraction;

CONSIDÉRANT QUE le défendeur n'a pas donné suite aux avis et qu'en date d'aujourd'hui la situation demeure inchangée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité demande au défendeur de se conformer;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, madame Jocelyne Lyrette, appuyée du conseiller, monsieur Éric Bélanger, propose et il est résolu que la municipalité autorise l'inspecteur en bâtiment à transmettre ce dossier à notre firme d'avocat Prévost, Fortin D'Aoust.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0804-19

Balayage des chemins municipaux et de la cour du centre Jean-Guy Prévost

La conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée de la conseillère, madame Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que la municipalité accepte l'offre présentée par monsieur Stéphane Lajeunesse pour le balayage des chemins municipaux et de la cour du centre Jean-Guy Prévost tel que décrit ici bas ;

Balayage rural avec réservoir d'eau opérateur compris 72.00 \$ + les taxes applicables 82.78 \$ de l'heure

Balayage urbain balais Johnston opérateur compris 90.00\$ \$ + les taxes 103.48 \$ de l'heure

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0804-20

Formation travaux publics

CONSIDÉRANT QUE l'APSAM donne une formation de sécurité < travaux publics et construction > à la municipalité de Kiamika les 28, 29 et 30 avril et 1^{er} mai;

Le conseiller, monsieur Éric Bélanger, appuyé de la conseillère, madame Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que la municipalité autorise l'inscription de Messieurs Gaston Flansberry, Pierre D. Lefebvre, et Armand Cyr à cette formation au coût approximatif de 377\$ chacune des inscriptions.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0804-21

Achat de pneus pour la niveleuse

Le conseiller, monsieur Patrick Courville, appuyé du conseiller, monsieur John Rodgers, propose et il est résolu que suite aux demandent pour l'achat de pneus pour la niveleuse, le conseil autorise à faire l'achat des pneus à l'endroit ou le prix sera le meilleur.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0804-22

Biblio Outaouais assemblée générale

La conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée du conseiller, monsieur Éric Bélanger, propose et il est résolu que madame Lise Fraser préposée à la bibliothèque et la conseillère madame Jocelyne Lyrette, sont autorisées à assister à l'assemblée générale de Biblio Outaouais qui se tiendra à Luskville le 7 juin 2014. L'inscription et les dépenses connexes de déplacement et autres seront payées par la municipalité sur présentation des pièces justificatives.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0804-23

Augmentation de la petite caisse

La conseillère madame Martine Coulombe, appuyée de la conseillère, madame Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que le conseil accepte d'augmenter la petite caisse de 1 000\$, cette augmentation sera temporaire pour le roulement des dépenses occasionnées par l'activité de la Petite Séduction.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du conseil. Cette période a débuté à 19h30.

2014-G-0804-24

Fermeture de la présente assemblée

Le conseiller, monsieur John Rodgers, appuyé de la conseillère, madame Johanne Bonenfant, propose et il est résolu à 19h35 que la présente assemblée soit fermée.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Gérard Coulombe
Maire

Betty McCarthy
Directrice générale

